



PASSEURS
de TERRES

ENSEMBLE, ACHETONS DES TERRES POUR PRÉSERVER LA FERME DE LA CHAUFFETIERE

DRAIN - ORÉE D'ANJOU
MAUGES COMMUNAUTÉ



Pays de
la Loire

L'élevage au service de la préservation de la biodiversité



« Dans ma quête de terres où m'installer, l'un de mes collègues m'a fait découvrir la première réserve naturelle régionale des Pays de la Loire, où il manquait un éleveur ou une éleveuse. Je me suis donc lancée grâce à cette opportunité ! »

Il s'agit de la **réserve de La Chauffetière**, qui deviendra propriété du **conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire** dans quelques années. **Solène Sacré s'y est installée fin 2023**. Sur les coteaux de la vallée de la Loire, dans les Mauges, ce site accueille une vie animale et végétale foisonnante, que Solène a à coeur de préserver.

La surface actuelle n'est pas suffisante pour son projet, Solène a donc recherché du foncier pour sécuriser son installation à court terme et la pérennité de la ferme à plus long terme.

Ne souhaitant pas devenir propriétaire, elle sollicite Passeurs de terres pour acquérir une douzaine d'hectares de terres supplémentaires, situées à proximité des fermes de La Champenière, déjà en propriété de la coopérative.

L'ACHAT PAR PASSEURS DE TERRES, AUX CÔTÉS DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS, PERMETTRA DE SÉCURISER L'INSTALLATION D'UNE JEUNE ÉLEVEUSE ET DE PRÉSERVER CE RICHE ÉCOSYSTÈME.

*« Je partage les valeurs de Terre de Liens. **A peine installée, je pense déjà à l'avenir et à la transmission de ma ferme.** La location permettra de le faire plus simplement, et avec moins d'investissement. Et la préservation de ces terres en bio sera assurée. Enfin, ce projet commun m'apporte un soutien moral dans mon parcours d'installation. »*



La future fermière de la Ferme de La Chauffetière



Le parcours de Solène

« J'ai travaillé 8 ans au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. Le chemin à prendre, qui m'est alors apparu le plus sensé, était celui de l'**installation paysanne**. A mon sens, une bonne manière de préserver la nature c'est de l'occuper par l'espace, et notamment à **travers un élevage durable, et bio bien sûr** ! »



Le projet agricole

Production : brebis allaitantes - viande

« J'avais un attrait tout particulier pour le travail avec des brebis, et plus spécifiquement avec une **race menacée locale** qui est la Lande de Bretagne. »

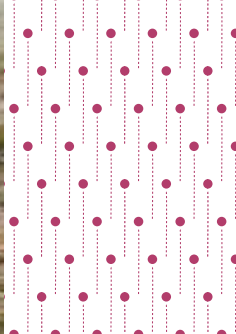
La viande sera principalement **vendue en direct** et à proximité (Nantes, Ancenis, les Mauges, etc.)



Un projet pour préserver la terre et le vivant

« Je souhaite mettre en place une **activité humaine économiquement viable, pérenne et facilement transmissible**, tout en préservant l'environnement d'une manière systémique. Du chevreuil au micro-champignon qui occupent ou transitent par la ferme, il y a beaucoup de vie à préserver... et même à recréer ! »





Ensemble, achetons des terres pour préserver la ferme de La Chauffetière

L'achat de terres pour la ferme de La Chauffetière par la coopérative Passeurs de terres est rendu possible par le seul engagement des citoyennes et citoyens.

En déposant une partie de votre épargne auprès de la coopérative, vous permettez à Passeurs de terres d'atteindre le montant nécessaire pour l'acquisition de ces terres.

Par cet achat de parts sociales (1 part = 100€), **vous devenez coopérateur ou coopératrice.** Vous pourrez ainsi prendre part aux décisions et orientations de la coopérative, notamment lors de l'Assemblée générale.



Comment souscrire ?

Les documents de présentation et le bulletin de souscription sont disponibles :

 www.passeursdeterres.org
(rubrique « Participer »)

 06 72 59 28 37

 contact@passeursdeterres.org

Au moment de votre souscription, vous pouvez la dédier à un projet.



Réduction d'impôt de - **25%***

*Valeur non contractuelle : dans le cadre du dispositif en vigueur Loi Madelin (Loi 2018-1317 du 28.12.2018, art 118.) Le taux est actuellement fixé à **18% ou 25%**, suivant les périodes de souscriptions (exemple en 2023 : du 1 janvier au 12 mars : 18%, et 25% du 12 mars au 31 décembre). Pour plus d'information et de détails sur le dispositif, consultez le site du Ministère : economie.gouv.fr



Passeurs de terres

et Terre de Liens Pays de la Loire



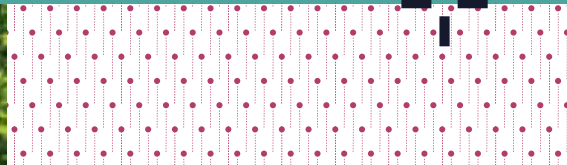
Reconnue d'intérêt général, l'association **Terre de Liens Pays de la Loire** œuvre pour préserver les terres agricoles sur le long terme, par des installations sur des fermes en agroécologie, en mobilisant les citoyen·nes et acteurs du territoire.

Elle accueille des paysan·nes et futur·es paysan·nes et les aide à construire leur projet foncier, jusqu'à l'achat de la ferme par une structure d'acquisition collective. Elle les accompagne ensuite tout au long de leur activité sur la ferme.

Créée en 2018 par Terre de Liens Pays de la Loire et des organisations paysannes et naturalistes pour compléter les outils d'acquisition foncière existants,

Passeurs de terres :

- collecte de l'épargne citoyenne et solidaire pour acquérir des fermes ;
- s'engage à ne jamais revendre les terres acquises, pour les transmettre aux générations futures ;
- contribue à développer la biodiversité sur les fermes acquises.



*Passeurs de terres :
le pari que fermier·es
et citoyen·nes peuvent se
faire confiance pour gérer
et préserver ensemble
les terres agricoles.*



◇ PASSEURS DE TERRES ◇

70 Route de Nantes
49610 MÛRS-ÉRIGNÉ



contact@passeursdeterres.org
06 72 59 28 37



www.passeursdeterres.org

Passeurs de terres a été créée par :



Avec le soutien de :



Passeurs de terres est une Entreprise Solidaire
reconnue d'Utilité Sociale depuis 2019